

**Loi n° 2009-584 du 25/05/09 autorisant l'approbation du protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se rapportant à la convention de 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décision et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement**

(JO n° 120 du 26 mai 2009)

---

NOR : MAEJ0818537L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article unique**

Est autorisée l'approbation du protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se rapportant à la convention de 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décision et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement (ensemble quatre annexes), fait à Kiev le 21 mai 2003, et dont le texte est annexé à la présente loi (2). La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

*(2) Le texte sera publié ultérieurement au Journal officiel de la République française.*

Fait à Paris, le 25 mai 2009.

Nicolas Sarkozy

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

François Fillon

Le ministre des affaires étrangères et européennes,

Bernard Kouchner

*(1) Travaux préparatoires : loi n° 2009-584.*

*Sénat :*

*Projet de loi n° 175 (2008-2009) ;*

*Rapport de M. René Beaumont, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 262 (2008-2009) ;*

*Texte de la commission n° 274 (2008-2009) ;*

*Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 7 avril 2009 (TA n° 68, 2008-2009).*

*Assemblée nationale :*

*Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1591 ;*

*Rapport de M. Claude Birraux, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 1661 ;*

*Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 14 mai 2009 (TA n° 284).*

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/loi-ndeg-2009-584-250509-autorisant-lapprobation-protocole-registres-rejets>